

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JMB/RP

N°2024 - 142

OBJET
DECISION MODIFICATIVE
BUDGETAIRE N° 2 BUDGET
PRINCIPAL

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **15**

Votes pour : 15
Abstention : 0
Vote contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie :
Le, 19/12/2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **dix-huit décembre**, à **dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-LARY SOULAN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Soulan, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Présents : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **15** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Jacques ROCA** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André MIR, Maire.

La commune doit participer financièrement auprès du syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées pour le raccordement aux réseaux de nouvelles constructions ainsi que pour la réparation de candélabres endommagés.

Ces participations s'enregistrent au chapitre 204 « subventions d'équipement versées ».

Les crédits ouverts sur ce chapitre au budget primitif 2024, approuvé par délibération n° 2024-41 du 10 avril 2024, sont insuffisants pour engager ces dépenses.

Par conséquent, je vous propose d'approuver la décision modificative budgétaire n° 2 du budget principal pour l'exercice 2024, qui s'équilibre à 0 € en section d'investissement, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204181 : Subv org.publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	52 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-204182 : Subv org.publics divers - Bâtiments et installations	0,00 €	69 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	121 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138 : Autres constructions	52 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	52 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	69 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	69 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	121 000,00 €	121 000,00 €	0,00 €	0,00 €

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2024-41 du 10 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget principal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 9 décembre 2024,

Considérant qu'il convient d'ouvrir des crédits budgétaires 2024 au chapitre 204 « subventions d'équipement versées »

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide :

➤ D'approuver la décision modificative budgétaire n° 2 du budget principal pour l'exercice 2024, qui s'équilibre à 0 € en section d'investissement, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204181 : Subv org.publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	52 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-204182 : Subv org.publics divers - Bâtiments et installations	0,00 €	69 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	121 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138 : Autres constructions	52 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	52 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	69 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	69 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	121 000,00 €	121 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme
 Fait à Saint-Lary-Soulan, le 18 décembre 2024



Le Maire,

André MIR